

**Observations de l'UNOCAM en vue d'un projet d'avis CNS
sur le projet de Stratégie nationale de santé (SNS) 2023-2033**

Vous avez souhaité recueillir les observations des membres de la CNS sur le projet de Stratégie nationale de santé (SNS) tel que communiqué par les pouvoirs publics. C'est dans ce contexte que l'UNOCAM, en lien étroit avec ses adhérents (Mutualité française, France Assureurs, CTIP) verse les observations suivantes en espérant qu'elles pourront faire l'objet d'une reprise dans le projet d'avis de la CNS en cours d'élaboration :

- La Stratégie nationale de santé (SNS) affiche trois grandes finalités que nous soutenons, à savoir :
1/ Permettre à tous nos concitoyens de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie
2/ Répondre aux besoins de santé de chacun, sur tout le territoire, avec une offre de santé adaptée
3/ Rendre notre système de santé plus résilient et mieux préparé face aux défis écologiques et aux crises. Ces finalités se déclinent en objectifs qui sont parfois assortis d'indicateurs précis. S'il fallait en retenir deux, sous tendant toutes les actions et mesures de la SNS, ce sont ceux sur l'augmentation d'espérance de vie en bonne santé et la réduction des écarts d'espérance de vie selon le gradient social : d'ici 10 ans (terme de la SNS), augmenter l'espérance de vie en bonne santé à la naissance de 3 ans et réduire de moitié les écarts d'espérance de vie entre les plus aisés et les plus modestes. Cette ambition forte autour de ces deux objectifs majeurs nous oblige à réorienter fondamentalement notre rapport aux soins et à la santé, aux priorités collectives que l'on se fixe, à l'organisation du système de santé et à faire évoluer son financement.
- Nous partageons les valeurs et les principes d'actions soutenant cette nouvelle SNS qui sont réaffirmés dans le document transmis et en particulier le fait que « *la santé est un bien commun, elle relève de l'intérêt général, et ne peut donc être la « propriété » des uns par opposition à d'autres en raison de son importance pour la société* ». En cohérence, elle renforce les objectifs de co-construction, de démocratie en santé et de participation des personnes concernées, dans une logique « une seule santé », ce qui est en effet un levier d'efficacité et une garantie de réussite. Toutefois, il serait utile donner davantage corps à cette intention en précisant les principes d'action qui pourraient guider la construction, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans une logique partenariale. Dans ce cadre, on ne peut que regretter que les organismes complémentaires santé ne soient cités que dans la partie relative à l'accessibilité financière aux soins, au travers du dispositif du 100% Santé et ses perspectives d'élargissement. Or ils interviennent au quotidien, en proximité des personnes qu'elles protègent au travers d'accompagnements, de services et de prestations pour s'adapter à leurs besoins dans le cadre d'une approche globale de la santé. C'est à ce titre qu'ils innovent et développent des modalités de réponse aux besoins de soins tels que la télésanté ou la prise en charge de consultations de psychologues, ou encore des actions de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) par exemple, s'inscrivant dans des parcours de soins. Ces éléments nous semblent devoir être mentionnés et permettraient de crédibiliser, au-delà de la seule intention, une approche plus partenariale dans la mise en œuvre de la SNS et des politiques publiques en santé.

- Nous saluons particulièrement le fait que cette nouvelle Stratégie nationale de santé (SNS) s'inscrive dans une perspective décennale pour la période 2023-2033 et non quinquennale comme la précédente SNS. C'est une évolution marquante qui doit permettre de sortir d'une approche annuelle avec l'ONDAM dont chacun mesure les limites et d'inscrire la SNS et les grands objectifs poursuivis dans une vision de moyen et long terme. Elle est essentielle pour un système de santé rénové et soutenable, qui ne peut plus se permettre cette hyperpolarisation sur le seul ONDAM annuel. Ceci dit, nous estimons que le document ne pourrait aller plus loin sur les conséquences qui pourraient découler de ce principe en termes de pilotage et de régulation. Ainsi le volet économique et financier gagnerait à être renforcé et approfondi. Il aurait, à ce titre, été précurseur d'afficher une ambition d'investissement financier dans les 10 ans à venir pour atteindre ces objectifs ambitieux, et projeter à l'issue des 10 ans les gains collectifs sur les dépenses de santé. De même, les outils de régulation, indispensables pour assurer la soutenabilité du système de santé, nous semblent devoir être réinterrogés et adaptés pour s'inscrire dans cette vision de moyen terme et tenir compte des nouvelles priorités.
- Cette Stratégie s'appuie sur les enseignements de la crise sanitaire COVID-19, ses conséquences sur l'état de santé de la population mais aussi sur les fragilités et opportunités de notre système de santé qu'elle a révélées. En conséquence, la future SNS acte que la « *santé publique et la prévention doivent désormais occuper une place de premier plan dans les politiques de santé* » et que la lutte contre les inégalités de santé (sociales, territoriale) doit être renforcée. Si la première finalité de la SNS est la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie, il nous semble que le document gagnerait à être renforcé sur ce volet dans sa dimension financement. Aussi, soutenons-nous l'idée selon laquelle notre système de santé, dont la structuration, la tarification et l'orientation sont essentiellement curatives aujourd'hui, doit impérativement être réorienté vers le préventif et l'accompagnement dans une logique de parcours de santé. S'il est clairement exprimé le fait que la prévention est insuffisamment intégrée dans les parcours de santé, la question de son financement reste toutefois morcelée par entrée thématique (prévention de la perte d'autonomie, expérimentations article 51...). Aussi, l'objectif 5.3.4 « Repenser le financement institutionnel de la prévention pour gagner en lisibilité et en efficacité » pourrait-il embrasser plus largement la question du financement de la prévention et ne pas mettre exclusivement en lumière la question du financement institutionnel. A titre d'illustration, l'ambition d'une « *génération sans carie* » voulue par la récente convention tripartite avec les chirurgiens-dentistes libéraux nous paraît particulièrement innovante et structurante et mériterait d'être citée : elle sera co-financée par l'Assurance maladie obligatoire et les OCAM et fera l'objet d'un portage commun auprès des professionnels et des assurés.
- S'agissant de la réforme du 100% Santé, il serait utile de rappeler que cette réforme, soutenue et accompagnée par les organismes complémentaires santé, a été un succès, permettant à des millions d'assurés d'accéder, en particulier dans le domaine des prothèses dentaires et des aides auditives où existaient des restes à charge importants, à une offre de qualité sans reste à charge. Cette réforme repose sur une intervention coordonnée de l'Assurance maladie obligatoire et des organismes complémentaires. Nous partageons l'idée que cette réforme doit être confortée en veillant néanmoins à la soutenabilité du dispositif pour tous les acteurs. Il pourrait être précisé que la modération des restes à charge, qui est un objectif partagé peut passer par des dispositifs type 100% Santé ou d'autres dispositifs comme les réseaux de soins par exemple qui ont fait la preuve de leur efficacité comme en optique. Enfin sur le tiers-payant intégral qui favorise l'accessibilité financière aux soins, il serait pertinent de rappeler que les OCAM ont, comme la loi le prévoit, mis à la disposition des professionnels des solutions techniques et que l'enjeu principal est aujourd'hui de favoriser leur appropriation par les professionnels de santé et les éditeurs de logiciels.

- Concernant le financement du système de santé et l'objectif de soutenabilité, il constitue, comme évoqué *supra*, un élément essentiel de la mise en œuvre des principes évoqués et des objectifs ambitieux fixés. C'est pourquoi il nous semble devoir faire l'objet de précisions (niveau de l'investissement, régulation, prévention, etc.). De plus, il nous paraît indispensable de souligner dans un contexte de rareté de la ressource publique et de contrainte budgétaire le système de double étage « à la française » est une opportunité qui doit permettre de couvrir les besoins de financement et de contribuer aux transformations nécessaires en conjuguant différents financements publics et privés, solidarité et mutualisation. Cela suppose de travailler, sujet par sujet, à une bonne articulation entre l'intervention de l'Assurance maladie obligatoire et les organismes complémentaires santé. La vigueur et la qualité du dialogue entre financeurs est une condition de l'atteinte des objectifs ambitieux en termes de santé et de la soutenabilité du système tels que développés dans le cadre de cette SNS et ce point pourrait être utilement mentionné.
- Enfin, nous saluons le fait que la nouvelle SNS inscrive comme impératif de replacer les ressources humaines au cœur du système de santé : c'est en effet un levier essentiel pour renforcer l'attractivité des métiers, améliorer la qualité du système de santé et assurer une prise en charge humaine et solidaire des patients. Pour autant, d'autres leviers devront être mobilisés pour atteindre les objectifs fixés. Par exemple, la question de la rénovation des négociations conventionnelles d'une logique mono-catégorielle à une logique pluri-professionnelle n'est pas abordée. Or ce processus extrêmement structurant comporte aujourd'hui des limites qui méritent d'être dépassées dans les 10 ans qui viennent, dans un objectif d'adaptation à l'exercice coordonné et la logique de responsabilité populationnelle territoriale. De même, le développement du numérique et du partage des données est mentionné comme un élément crucial. Il nécessitera des efforts massifs en termes de formation, de supervision du cadre éthique qui devra s'imposer auprès des acteurs du système de santé, ce qui doit être souligné. Mais, la SNS n'évoque pas plus précisément l'indispensable enrichissement de la base de données du Système national de données de santé (SNDS), base de données médico-administrative unique au monde, les opportunités en santé liées au développement de l'intelligence artificielle, ou encore l'amélioration du recours à « Mon espace santé » qui est pourtant un outil potentiellement intéressant à mobiliser pour aller vers, accompagner les patients, informer, éduquer, etc.

**

[Transmission par Mme Delphine Benda, Secrétaire Général Administratif, le 050923]



120 Boulevard Raspail
75006 PARIS]